

LE TRI DES BIODÉCHETS

La Communauté de Communes Ecueillé – Valençay
début la collecte des biodéchets à partir du
1^{er} Mars 2022.

A compter de cette date, le matériel nécessaire sera à disposition pour que vous puissiez commencer le tri de vos déchets alimentaires.



© EMZ

POURQUOI TRIER SES BIODÉCHETS ?

Les biodéchets sont **tous les déchets alimentaires** :

- épluchures, trognons, noyaux, pépins...
- restes de repas (viande, poisson et os compris)
- coquilles d'œufs, coquillages
- aliments avariés **sans emballage**
- marc de café avec filtre, sachets de thé

A partir du 1er mars 2022, **vos ordures ménagères seront collectées une semaine sur deux.** Trier ses biodéchets permet de **réduire le volume de votre sac noir.**

Les biodéchets sont ensuite **valorisés en compost** pour faire de **l'engrais naturel.** Le compostage s'effectue sur la plateforme d'Indre Environnement à Heugnes.

Vous compostez déjà ? Vous donnez vos restes à vos poules ? Sachez que la collecte des biodéchets prend aussi en charge les restes de viandes, poissons et os, ce qui **limite les odeurs dans votre poubelle.**

COMMENT TRIER SES BIODECHETS ?

Mettez un sac en papier kraft dans le bioseau, ajuster la cartonnette au fond du sac. Déposez-y vos déchets alimentaires.

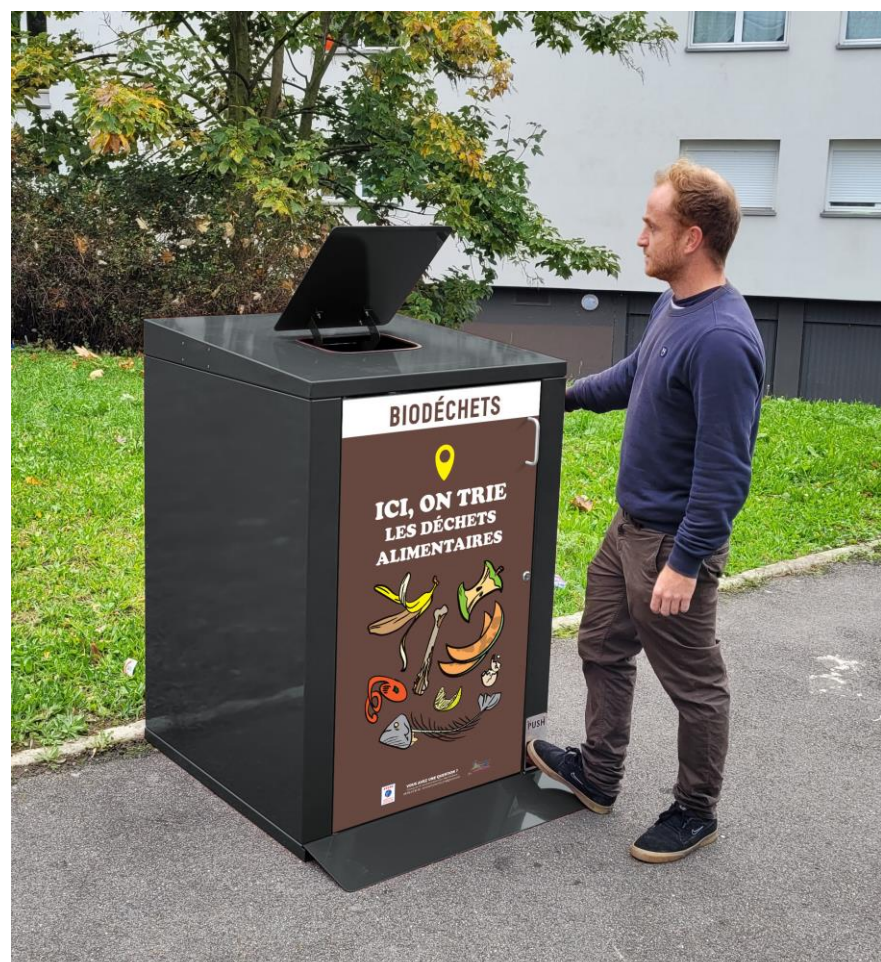


Une fois votre sac plein, rendez-vous à l'une des bornes à biodéchets.

Cliquez [ici](#) pour consulter la liste des emplacements des bornes.


Déposez votre sac de biodéchets dans la borne prévue à cet effet.

Lorsque vous n'avez plus de sacs krafts, récupérez un nouveau lot auprès de votre mairie.



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Contactez le Service de Prévention des Déchets

 : 06 86 40 16 45

 : environnement.ccev@gmail.com